

Prunelle Thibault-Bédard, Avocate
2267, rue Aylwin
Montréal, QC, H1W 3C7
514-792-6138
prunelle@droitenvironnement.com



Le 30 janvier 2019

PAR COURRIEL ET SDÉ

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal, QC, H4Z 1A2

DOSSIER : R-4076-2018 – Demande d’approbation du plan d’approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d’Énergir, s.e.c. à compter du 1er octobre 2019 – Phase 1

OBJET : Dépôt de la preuve du GRAME

Chère consœur,

Vous trouverez ci-joint la preuve écrite du GRAME dans le dossier en titre, qui traite uniquement du point « modifications des pièces du Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) déposées au dossier tarifaire ».

Vu la nature ciblée de sa preuve, le GRAME n’a pas l’intention de participer à l’audience du 4 février 2019. Toutefois, si Énergir ou la Régie souhaite que le GRAME soit présent, prière de nous l’indiquer et nous nous rendrons disponibles avec plaisir.

Espérant le tout conforme, veuillez accepter, Me Dubois, mes salutations distinguées,

Prunelle Thibault-Bédard